



**Conseil de
l'innovation
du Québec**

Budget 2026-2027

Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2026-2027

Budget 2026-2027

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027

Table des matières

1	À Propos du Conseil de l'innovation du Québec (CIQ)
2	Portrait de l'innovation au Québec
3	Nos actions concrètes et leur impact
5	Propositions au gouvernement du Québec
10	Conclusion

À Propos du CIQ

Le Conseil de l'innovation du Québec (CIQ) a été créé en 2021 pour dynamiser l'innovation au sein des entreprises et de la société québécoise. Sous la direction de l'innovateur en chef du Québec, Luc Sirois, le Conseil a pour mandat de réunir de l'intelligence pour conseiller le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) afin de bâtir des stratégies visant à propulser l'innovation et l'entrepreneuriat et de multiplier leurs retombées économiques et sociales dans les secteurs clés pour l'avenir du Québec. En écho aux objectifs de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI²) 2022-2027, il vise à fédérer l'écosystème d'innovation québécois pour le rendre plus facile à naviguer et à établir des liens plus étroits entre les différentes organisations publiques et privées.

Le CIQ occupe une position particulière dans l'écosystème : il ne se substitue pas aux quelques 600 organisations d'accompagnement, de financement ou de recherche, mais il renforce la capacité collective d'agir en réduisant la complexité, en structurant l'information et en accélérant la mise en relation.

Cette approche répond à un besoin concret exprimé sur le terrain : trop d'entreprises (notamment des PME) perdent beaucoup de temps à identifier les bonnes ressources, à comprendre les programmes de financement disponibles et à activer les bons leviers au bon moment. En les aidant à s'y repérer plus facilement, le CIQ contribue à multiplier l'impact de l'écosystème d'innovation, et aide plus d'entreprises à transformer leurs idées en projets, solutions, gains de productivité et retombées durables bénéfiques pour l'ensemble de la société québécoise.

Pour bien comprendre les défis auxquels notre économie est confrontée et avoir une vision claire des opportunités, il est essentiel d'avoir accès à des données solides. C'est pourquoi le CIQ et ses partenaires ont développé le Baromètre de l'innovation du Québec, un outil unique qui rassemble des données fiables, comparables et actuelles sur la performance des entreprises, des régions et des secteurs, en matière d'innovation. Ces données sont actionnables autant par les entreprises que par les leaders sectoriels et les gouvernements.

Le CIQ a aussi pour mandat de conseiller le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), afin de contribuer à l'élaboration de stratégies visant à propulser l'innovation et l'entrepreneuriat. À cet égard, l'évaluation du MEIE datant d'octobre 2025 pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 conclut que les résultats du CIQ sont satisfaisants, que toutes les cibles convenues ont été dépassées et que le CIQ constitue un modèle d'intervention efficace et complémentaire au sein de l'écosystème. Après seulement 5 ans d'existence, sa réputation est déjà bien établie.

Dans un contexte marqué par les guerres tarifaires et les défis numériques, climatiques et démographiques, l'innovation devient plus que jamais un vecteur essentiel de résilience pour le Québec; et ce peu importe qu'elle soit scientifique, technologique ou sociale. Pour soutenir cette ambition, le CIQ articule ses actions autour d'une logique simple : mieux comprendre pour mieux décider, mieux outiller pour mieux agir.

Portrait de l'innovation au Québec

Contexte général

L'innovation joue un rôle central dans la croissance économique et sociale du Québec, où elle s'impose comme un levier essentiel de productivité, de compétitivité et de résilience. En effet, les entreprises innovantes sont 2,6 fois plus nombreuses à anticiper une croissance annuelle de leur chiffre d'affaires de plus de 5 % et leur part des exportations hors Québec est 2,4 fois plus élevée.

Selon une étude menée par Aviseo en octobre 2025, l'innovation constitue un moteur direct de croissance économique. Une hausse de seulement 1 % des investissements en recherche et développement (R-D) générerait en effet près de 250 M\$ additionnels au PIB québécois. De plus, selon les analyses du ministère des Finances du Québec effectuées en 2024 pour le Conseil de l'innovation, les PME faisant de la R-D développent une profitabilité 27 % plus élevée que celles qui n'en font pas*. Ces chiffres illustrent l'impact majeur de l'innovation sur notre prospérité collective.

Face à ce constat (et à la demande du MEIE dans le cadre de la SQRI²), le Conseil de l'innovation a d'ailleurs émis 13 recommandations visant à stimuler l'innovation au sein des entreprises, à coût nul pour l'État québécois. Ces recommandations sont au cœur du rapport [« Vers un Québec innovant : repenser le modèle québécois d'appui à la recherche et développement des entreprises »](#).

Des défis tangibles qui pointent à l'horizon

Entre 2022 et 2024, la proportion d'entreprises québécoises ayant entrepris au moins un projet d'innovation était passée de 51 % à 69 %, soit le même niveau que l'Ontario (69 %) et au-dessus de la Colombie-Britannique (65 %). Cette dynamique s'est traduite par des retombées économiques tangibles.

Malheureusement, les données de l'édition 2026 de la Grande Enquête sur l'innovation dans les entreprises menée par le CIQ (à paraître sous peu) témoignent d'un revirement de situation. Une analyse préliminaire démontre que la proportion d'entreprises ayant entrepris au moins un projet d'innovation a chuté de 69 % à 55 % depuis 2024. Ceci place le Québec dans une situation défavorable par rapport aux autres provinces à l'étude (Ontario 57 %, Colombie-Britannique 64 % et Alberta 59 %).

En outre, bien que l'impact positif de l'innovation soit clair, c'est tout de même 26 % d'entreprises au Québec qui n'ont pas l'intention d'entreprendre un projet d'innovation dans les 3 prochaines années (contre 25 % en Ontario, 22 % en Colombie-Britannique et 19 % en Alberta). Parmi ces entreprises, c'est presque une entreprise sur deux (49 %) qui indique qu'elle n'a « aucun besoin particulier » d'innovation. Ces données consternantes démontrent toute l'importance de poursuivre les efforts en vue de développer la culture d'innovation au Québec.

Il y a urgence d'agir si nous souhaitons maintenir notre position privilégiée sur l'échiquier mondial, bâtir le Québec de demain et lui donner les moyens de ses ambitions. Dans le contexte actuel, l'heure n'est plus de savoir si l'innovation devrait faire partie de nos priorités collectives, mais plutôt de réfléchir aux mesures concrètes à prendre afin d'aider nos entreprises et la société québécoise à innover davantage.

*Données du ministère des Finances, rapport « Vers un Québec Innovant ». Période de 8 ans.

Nos actions concrètes et leur impact

Le Conseil opère à plusieurs niveaux. Depuis sa création, il a contribué à aider plus de 1000 entreprises à identifier rapidement les meilleures ressources et l'expertise nécessaires pour réaliser leurs projets d'innovation, et ce dans toutes les régions et tous les secteurs clés de l'économie du Québec. Le CIQ renforce ainsi la capacité des organisations de première ligne sans s'y substituer, et met en place des outils structurants qui rendent l'écosystème plus performant et plus navigable.

Un bon exemple est le site innoveici.quebec. Conçu afin de servir de plateforme unique accessible gratuitement pour tous les entrepreneurs de la province, ce site regroupe pour la première fois une base de données mise à jour en temps réel des quelque 600 ressources d'accompagnement et 250 programmes de financement disponibles au Québec. Les demandes d'aiguillage sont faites en quelques minutes, puis acheminées automatiquement à un des 800 conseillers et conseillères en innovation déployés à l'échelle du Québec, selon la région et la nature du projet.

Plutôt que de créer de nouvelles structures, ce service met en valeur l'expertise déjà présente sur le territoire (MRC, organismes de développement économique, Réseau Accès PME, Espaces PME innovation, etc.). Il accroît ainsi la complémentarité et les synergies entre les acteurs de l'écosystème. Cela réduit la friction, raccourcit les délais et favorise l'activation rapide de solutions adaptées à la réalité des entreprises. Cette approche inédite constitue une première au Québec et a d'ailleurs inspiré d'autres provinces canadiennes par son aspect novateur.

Ensuite, le CIQ met à la disposition de l'écosystème et du gouvernement des données et des diagnostics qui appuient des décisions mieux ciblées. Le Baromètre de l'innovation du Québec permet de suivre en temps réel l'évolution de l'innovation, de produire des analyses sectorielles et régionales, et de soutenir un chantier de mutualisation des données afin de transformer des informations dispersées en intelligence collective utile à l'action. Concrètement, ces contenus servent autant à orienter des initiatives publiques qu'à aider les acteurs de terrain à mieux prioriser leurs interventions.

L'intelligence artificielle (IA) représente un levier stratégique pour l'avenir économique du Québec. L'équipe IA Québec du CIQ œuvre à accélérer l'adoption de solutions d'IA au sein des entreprises et des organisations publiques. Parmi ses réalisations, notons la production du rapport « Prêt pour l'IA », qui formule 12 recommandations prioritaires pour garantir un développement de l'IA éthique, responsable et centré sur les besoins du Québec; la Vitrine IA Québec, le répertoire des organisations en IA le plus complet réalisé à ce jour; les Brigades IA, constituées de quelques-uns des plus grands experts du Québec qui s'engagent à faciliter l'adoption de l'IA par les entreprises; ainsi que la création d'un tableau de bord sur les secteurs économiques à plus grand potentiel d'adoption de l'IA.

Par ses travaux, ses consultations et ses échanges avec les acteurs économiques, le CIQ contribue à faire remonter les enjeux du terrain, à documenter les obstacles à l'innovation et à alimenter des recommandations structurantes. Les travaux du Conseil ont d'ailleurs été cités dans le budget 2025-2026 du Québec pour avoir inspiré le nouveau CRIC (Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation), qui vient simplifier le régime fiscal des entreprises.

Impacts concrets observés

1134
entreprises
appuyées

Une capacité de service décuplée : entre 2023 et 2025, 1134 entreprises ont été conseillées par le biais du service d'aiguillage du CIQ. Ces aiguillages s'ajoutent aux 1849 demandes enregistrées dans AccèsPro, la base de données partagée avec les partenaires de service du Conseil (Espaces PME innovation et PME MTL). La somme de ces efforts, rendue possible grâce à la collaboration des partenaires régionaux du MEIE, génère une capacité de services inédite de près de 3000 aiguillages sur la période.

80%
des PME

Priorité aux PME : de ce nombre, 80 % des entreprises étaient des PME de toutes les régions du Québec.

76%
affirment un renforcement
des initiatives liées
à l'innovation

Un appui qui porte fruit : 76 % des entrepreneurs affirment que le service d'aiguillage a encouragé ou renforcé des initiatives liées à l'innovation, avec un score de recommandation (Net Promoter Score) de 89 indiquant que les entreprises n'hésitent pas à recommander le service.



Des bénéfices pour des secteurs et domaines variés : manufacturier, transformation numérique, TI, commerce de détail, agroalimentaire, construction, soins de santé, etc.

800
conseillers en
innovation

La capacité des acteurs de première ligne renforcée : un réseau de près de 800 conseillers et conseillères en innovation au service des entreprises, partout au Québec. De ce nombre, près de 350 sont présentement actifs au sein d'une société de développement économique (MRC, Réseau Accès PME, PME MTL, organismes délégataires, Espace PME innovation, etc).



Des études qui font référence : réalisation de deux éditions de la Grande Enquête sur l'innovation dans les entreprises au Québec (troisième à paraître en mars 2026) et d'une quarantaine d'études sectorielles et régionales. 40 organisations partenaires ralliées, illustrant le besoin criant d'avoir des données solides pour mieux comprendre les enjeux et opportunités, et éclairer les décisions des entreprises, du gouvernement et de l'écosystème.

Propositions au gouvernement du Québec

En vue de continuer de renforcer l'écosystème d'innovation et d'assurer la poursuite d'initiatives dont les impacts positifs sont démontrés, le présent mémoire propose des recommandations concrètes visant à :

- Continuer d'optimiser les incitatifs pour augmenter encore davantage la capacité à innover des entreprises québécoises
- Pérenniser le mandat du Conseil de l'innovation du Québec
- Favoriser la culture d'innovation pour en faire un véritable vecteur de transformation pour la société québécoise.

01 | Continuer d'optimiser les incitatifs pour augmenter encore davantage la capacité à innover des entreprises québécoises

Miser sur un modèle décentralisé, ancré dans les structures existantes

Le Québec compte plus de 600 organisations d'aide aux entreprises et 250 programmes de financement à l'innovation. Pour les entreprises, il devient difficile de savoir où aller, à qui parler et comment activer rapidement les ressources pertinentes. La réponse la plus efficace pour permettre à davantage d'entreprises d'innover consiste à consolider les structures d'accompagnement et de financement existantes, plutôt que d'ajouter de nouvelles couches organisationnelles.

C'est l'approche retenue par le CIQ lors de la mise sur pied du réseau des conseillers et conseillères en innovation en 2022. Celui-ci mise sur l'expertise des intervenants de première ligne déjà ancrés dans le réseau Accès PME, tels que les MRC, les sociétés de développement économique et autres organisations (dont les Espaces PME innovation), tout en facilitant leur découvrabilité par les entreprises. Grâce à cette structure décentralisée, le Conseil offre un service à deux fois plus d'entreprises que le service précédent, et ce à coût nul. La performance du service est bien documentée. Le score de recommandation (Net Promoter Score) atteint 89 %, un taux exceptionnel. Parmi 145 entreprises répondantes, 98 % se disent satisfaites et 92 % indiquent qu'elles recommanderaient le service. Au-delà de la satisfaction, les retombées sont concrètes : à la suite d'un rendez-vous d'aiguillage, 76 % des entreprises répondantes indiquent vouloir adopter des initiatives en matière d'innovation.

Ces résultats prennent toute leur valeur lorsqu'on les replace dans la réalité des PME : l'aiguillage réduit le temps perdu, clarifie le parcours utilisateur et accélère l'accès à la bonne ressource, au bon moment. Cela augmente concrètement la capacité des entreprises à passer à l'action.

Simplifier l'accès et optimiser les ressources d'aide aux entreprises

L'efficacité des politiques et des programmes dépend directement de leur accessibilité. L'étude des structures d'incitatifs et de leur administration par d'autres juridictions laisse entrevoir des opportunités d'optimisation – à coût quasi nul – capables d'avoir une incidence directe sur les investissements en R-D par les entreprises. Dans le même esprit, il est pertinent d'explorer de nouveaux outils pour accroître la capacité à alimenter le cycle de l'innovation. Générer des retours sur les investissements, par exemple, pourrait permettre au gouvernement de financer davantage de projets d'innovation à partir des mêmes fonds publics.

Le CIQ contribue à réduire cette complexité par des outils gratuits. La plateforme Innoveici.quebec (qui fait partie intégrante du Plan PME 2025-2028) permet aux entreprises de trouver plus rapidement l'accompagnement et le financement dont elles ont besoin pour réaliser leurs projets, via l'expertise des services de première ligne et le soutien du réseau des conseillers en innovation du Québec.

La base de données AccèsPro, mise en place par le CIQ et partagée avec les 800 conseillers et conseillères en innovation de la province, a permis d'harmoniser l'accès aux ressources de financement et d'expertise pour les entreprises de partout au Québec, peu importe où elles sont basées. Ce sont de telles initiatives structurantes qui permettent de décupler l'impact de l'écosystème.

Faciliter l'accès aux données pour prendre des décisions éclairées

Pour agir efficacement, l'écosystème a besoin de données fiables, comparables et actuelles. Or, ces données sont souvent dispersées ou publiées avec un délai important, ce qui nuit à la lecture des tendances et à la priorisation des actions, notamment selon les réalités sectorielles et régionales.

Le Baromètre de l'innovation du Québec répond directement à cet enjeu. Outil unique développé par le CIQ en étroite collaboration avec plus d'une dizaine d'organisations, il permet de suivre en temps réel l'évolution de l'économie du Québec en matière d'innovation, en s'appuyant sur des analyses, des sondages, la mobilisation de partenaires et un chantier de mutualisation des données.

La mobilisation de plus de 40 organisations et experts du Québec et de l'international aux travaux du Baromètre témoigne de l'importance qu'accorde l'écosystème à générer de l'intelligence en innovation basée sur des données solides. Il faut continuer sur cette lancée.

Depuis 2022, 16 secteurs industriels ont été analysés et 23 analyses régionales publiées dans le but d'aider les décideurs sur le terrain à saisir les opportunités et à développer des plans d'actions basés sur des données probantes. Des études exhaustives ont notamment été réalisées sur huit secteurs d'importance stratégique pour le Québec.

Le déploiement du Baromètre vise l'implication des acteurs du terrain pour passer de la donnée à l'action concrète et interpelle différents ministères et organismes pour assurer la pertinence et la validité de l'intelligence produite.

Recommandation 1

Que le gouvernement optimise les incitatifs afin d'encourager les entreprises à investir davantage en recherche et développement. La mise en place de nouveaux outils – tels que les prêts pardonnables – permettrait d'augmenter la capacité des gouvernements à soutenir les entreprises. Simplifier les processus administratifs des programmes et raccourcir le temps de traitement des demandes aurait pour effet de stimuler l'innovation. Finalement, il serait souhaitable d'accroître la complémentarité entre les leviers fédéraux et provinciaux au bénéfice des entreprises.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts de simplification de l'accès aux ressources d'innovation des entreprises en reconnaissant le réseau des conseillers en innovation déjà établi partout au Québec comme étant un vecteur essentiel du développement de l'innovation au sein de la société québécoise. Qu'il appuie le Conseil de l'innovation dans ses efforts de valoriser l'innovation et la structuration d'écosystèmes d'innovation régionaux à travers le Québec en appui aux instances locales (élus municipaux, organismes régionaux, etc.).

Recommandation 3

Que le gouvernement continue de placer les données et l'intelligence d'affaires qu'elles génèrent comme une priorité. Cela passe notamment par la publication des données d'octroi de financements pour renforcer les synergies entre les ministères, l'intelligence d'affaires et la capacité d'analyse et l'évaluation des impacts. Ce volet s'inscrit dans une perspective de mesurer la performance de l'écosystème pour optimiser l'atteinte des objectifs.

02 | Pérenniser le mandat du CIQ

Un financement à stabiliser au regard des résultats

Le Québec dispose d'un écosystème d'innovation riche, mais difficile à naviguer pour les entreprises : organisations publiques et privées, ressources de financement, services de première ligne, expertises sectorielles et régionales. Il devient facile de s'y perdre. Si on ajoute à cela le fait que l'écosystème a connu plusieurs changements dans les dernières années, le fait de maintenir les initiatives structurantes mises en place par le CIQ permettra aux entreprises de conserver les repères établis et favorisera l'innovation aux quatre coins du Québec.

Agissant comme l'un des acteurs centraux de la SQRI² et de l'écosystème de l'innovation, le CIQ répond à ce besoin grâce à sa mission unique. Sa valeur ajoutée est reconnue par les partenaires : 83 % des organismes sondés dans le cadre du Rapport d'évaluation du CIQ du MEIE pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 estiment que la mission du CIQ est complémentaire à celle des organisations déjà actives en innovation.

Au-delà de sa fonction consultative, le CIQ contribue à mobiliser l'écosystème et à structurer les échanges. Mandaté par le MEIE, il a notamment collaboré à l'animation de consultations publiques ayant contribué à la production de plus de 230 mémoires dans le cadre de l'élaboration de la SQRI².

Cette capacité de mobilisation inégalée s'est traduite par des initiatives d'envergure, telles que la grande réflexion collective sur l'encadrement de l'IA, sous la co-présidence de 14 leaders de société et ayant mobilisé plus de 1500 participants ; ou encore les événements de divulgation des résultats des Grandes Enquêtes sur l'innovation dans les entreprises, qui mobilisent à chaque fois des centaines d'intervenants du milieu.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec renouvelle et pérennise le financement du CIQ, incluant un financement annuel de 4,8 M\$ pour les trois prochaines années, correspondant au budget d'opération de l'année 2025-2026. La reconduction de ce montant permettra au CIQ de maintenir ses activités et de continuer à soutenir efficacement les entreprises québécoises dans leurs démarches d'innovation en s'appuyant sur les outils existants qui ont fait leur preuve, ainsi que sur ses partenaires régionaux et sectoriels.

Étant conscient du contexte budgétaire actuel du Québec, le CIQ ne demande pas d'indexation de ce financement. Cela dit, il importe de souligner qu'une hausse du budget aurait été souhaitable, puisqu'elle aurait permis au CIQ d'accompagner un plus grand nombre d'entreprises. Pour le moment, le CIQ cherche davantage à consolider ses acquis et à préserver l'expertise développée.

Recommandation 5

Réaffirmer le rôle fédérateur du Conseil de l'innovation du Québec et de la fonction d'Innovateur en chef du Québec par la réaffirmation sans équivoque de leur mandat de promouvoir et développer l'innovation au sein des entreprises et de la société québécoise pour le gouvernement du Québec.

Au-delà des aspects financiers, il est essentiel que le gouvernement réaffirme la mission fédératrice du Conseil de l'innovation du Québec au sein de l'écosystème d'innovation québécois. Par la qualité de ses données, ses recommandations objectives basées sur les besoins réels de la société québécoise, le Conseil de l'innovation du Québec joue et souhaite continuer de jouer pleinement son rôle de conseiller les décideurs publics quant aux avenues possibles pour intégrer davantage d'innovation au sein des entreprises, de nos institutions publiques et de la société québécoise.

03 | Favoriser la culture d'innovation pour en faire un véritable vecteur de transformation de la société québécoise

La formation : un vecteur de transformation reconnu

La formation joue un rôle essentiel dans le développement d'une culture d'innovation forte, cohérente et durable. Pourtant, les données 2024 issues de la Grande Enquête sur l'innovation révèlent un important déficit de compréhension : 23 % des entreprises québécoises ne connaissent **aucune** organisation en innovation, et 71 % financent leurs projets d'innovation à même leurs fonds propres, sans recourir aux leviers disponibles.

Ces constats illustrent un besoin criant : outiller les entreprises pour qu'elles puissent mieux comprendre l'écosystème, repérer les ressources pertinentes, structurer leurs démarches et accéder plus facilement aux soutiens publics.

Par la formation offerte aux professionnels de l'écosystème socio-économique et d'innovation, le CIQ agit directement sur notre capacité collective à innover. À ce jour, près de 800 professionnels ont été formés à travers la toute première formation mise sur pied par le CIQ et qui a permis la création du réseau des conseillers en innovation. De nouvelles formations sont en cours d'élaboration afin de propulser ces mêmes professionnels vers de nouveaux sommets et d'en faire de véritables catalyseurs d'innovation.

Le CIQ conçoit et offre des formations qui favorisent une compréhension commune de l'innovation, facilitent son intégration dans les pratiques d'affaires, et soutiennent une culture propice à l'expérimentation et à la collaboration. Il lancera prochainement le parcours Innove+ afin de permettre aux organisations de faire leurs premiers pas en innovation avec l'appui du réseau des conseillers. Une autre façon efficace et novatrice de mettre en valeur notre écosystème d'innovation.

Ces formations permettent de jeter les bases nécessaires à des démarches d'innovation plus structurées, mieux alignées avec les ressources disponibles et plus susceptibles de générer des retombées concrètes. Elles viennent outiller les conseillers et conseillères en innovation partout au Québec, en renforçant la cohérence de l'accompagnement offert sur le terrain.

Recommandation 6

Reconnaître la formation en innovation comme une composante essentielle des politiques de soutien aux entreprises, en l'intégrant de façon explicite aux critères des programmes économiques existants.

Recommandation 7

Allouer un financement au CIQ spécialement dédié à la diffusion de formations afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des formations stratégiques en innovation développées par le CIQ et un vaste réseau de partenaires.

Conclusion

Les entreprises innovantes sont 2,6 fois plus nombreuses à anticiper une croissance annuelle de leur chiffre d'affaires de plus de 5 %. Leur part des exportations hors Québec est 2,4 fois plus élevée.

Pourtant, alors que la tendance était à la hausse entre 2022 et 2024, une analyse préliminaire des données de l'édition 2026 de la Grande Enquête sur l'innovation dans les entreprises au Québec démontre que la proportion d'entreprises ayant entrepris au moins un projet d'innovation a chuté de 69 % à 55 % depuis 2024. Ceci place le Québec dans une situation défavorable par rapport aux autres provinces à l'étude (Ontario 57%, Colombie-Britannique 64% et Alberta 59%).

Dans une économie en pleine transformation, il est essentiel d'inverser cette tendance dès maintenant afin de maintenir la compétitivité de nos entreprises et de préserver notre position sur l'échiquier mondial. Pour assurer la prospérité du Québec, l'innovation peut et doit faire partie de nos priorités collectives.

Les signataires de ce mémoire s'inquiètent d'une diminution des fonds alloués à l'organisme, qui aurait comme conséquence immédiate l'abandon des initiatives du Conseil n'étant pas liées à la SQRI², comme les plans d'action sur l'intelligence artificielle et l'innovation sociale.

Pour chaque tranche de 500 000 \$, le conseil devra couper dans le nombre d'études stratégiques réalisées au bénéfice des secteurs clés de l'économie et réduire le nombre de professionnels formés annuellement en innovation. Une diminution de plus de 1 M\$ fragiliserait le service de soutien déployé grâce au réseau des conseillers et conseillères en innovation du Québec, qui a pourtant fait ses preuves et démontré son utilité auprès des entreprises.

C'est pourquoi le Conseil de l'innovation du Québec invite le gouvernement à poser des gestes cohérents et pragmatiques : continuer à miser sur l'innovation dans les entreprises comme vecteur de prospérité collective, pérenniser son rôle unique afin de maximiser l'impact des organisations de l'écosystème et favoriser la culture d'innovation pour en faire un véritable vecteur de transformation de la société québécoise.